

Vocabulaire, terminologies, étymologies... Petit guide pour ne pas dire n'importe quoi

Mathieu Boivin

Volume 24, Number 4, 2019

Les autochtones, aujourd'hui

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/90493ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions Histoire Québec
La Fédération Histoire Québec

ISSN

1201-4710 (print)
1923-2101 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Boivin, M. (2019). Vocabulaire, terminologies, étymologies... Petit guide pour ne pas dire n'importe quoi. *Histoire Québec*, 24(4), 5–8.

Vocabulaire, terminologies, étymologies...

Petit guide pour ne pas dire n'importe quoi

par Mathieu Boivin

Mathieu Boivin est étudiant au doctorat en sciences humaines appliquées à l'Université de Montréal. Au cours de ses études, il a cumulé des connaissances transdisciplinaires variées. Entre 2014 et 2015, il a mené une recherche sur l'intégration des œuvres d'art à l'architecture des écoles du Québec, s'interrogeant sur l'adéquation entre l'enfant et l'œuvre dans l'aperception des adultes. Il a ensuite poursuivi sa recherche sur la place de l'enfant dans la société québécoise avant d'entamer une grande tournée qui l'a conduit dans plus d'une cinquantaine de communautés autochtones au Québec, en Ontario et au Nouveau-Brunswick, le poussant à questionner la place des Autochtones dans l'aperception des Québécois.

Indiens d'Occident ou Amérindiens? Autochtones ou Premières Nations? Innu, Inuit; Mohawk, Iroquois? Le vocabulaire désignant les peuples autochtones et les réalités les entourant est riche, varié, et souvent confus. Et le statut bien vivant de la langue française ne vous aidera en rien, car c'est souvent en raison de l'évolution de la langue que les termes changent. Et le statut bien vivant des langues autochtones ne vous aidera pas non plus.

En effet, il faut d'une part comprendre que l'usage peut donner à un mot originellement neutre un sens péjoratif auquel il est bien normal que les Autochtones ne veuillent pas s'associer. D'autre part, il arrive souvent que l'émergence de certaines réalités ou la place grandissante qu'elles prennent dans l'espace collectif demande la création de néologismes ou l'emprunt de nouveaux termes. Lorsqu'il devient pertinent de différencier des concepts, la langue s'adapte. De même, les voix autochtones se faisant de plus en plus entendre – non sans peine, il faut l'admettre –, la richesse du vocabulaire et la désuétude de certaines expressions évoluent à un rythme qui semble dépasser la capacité d'assimilation du public curieux et sensible, mais dont l'autochtonie ne fait pas partie du quotidien.

Quelques généralités

Pour introduire ce petit pense-bête, il semble approprié de traiter d'un débat d'actualité et qui n'est pourtant pas nouveau, soit celui sur la désignation collective des groupes autochtones au Canada telle que corrigée dans les manuels d'histoire au Québec. D'emblée, il faut comprendre que cette révision répond, entre autres, aux « Appels à l'action » de la commission *Vérité et réconciliation*¹ et s'inscrit dans un cycle ordinaire de relecture visant à assurer une représentation plus juste des Autochtones dans les manuels scolaires, telle qu'appelée par l'ethnohistorienne Sylvie Vincent dans sa thèse doctorale en 1979².

L'argument principal pour cette révision est de reconnaître le droit des Autochtones à l'autodésignation. À l'instar de ceux qui ont un jour abandonné les termes « Canadien » ou « Canadien français » au profit du gentilé « Québécois », les différentes nations autochtones ont aussi leurs opinions sur les terminologies qu'on

utilise pour les désigner, et ces opinions évoluent. De même, entre Sauvages et Indiens, souvent Indiens d'Occident ou d'Amérique par opposition aux Indiens d'Orient, ceux qui ont parfois préféré l'usage du terme Amérindiens revendiquent aujourd'hui l'adoption de l'expression « Premières Nations »³. La raison est assez simple : Amérindien est un mot valise composé à partir de l'expression « Indiens d'Amérique », qui elle-même ne fait que rappeler que les « grands navigateurs » se sont perdus en chemin. L'expression « Premières Nations » est donc une désignation historiquement plus juste qui dépasse la bête obstination des métropoles coloniales.



https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Mistassini_roadsign.jpg

Constitutionnellement, les « Premières Nations » font partie des groupes autochtones, de pair avec les Inuit et les Métis. Les premiers sont ceux définis par la *Loi sur les Indiens* en 1876⁴, qui portait anciennement le nom d'*Acte des Sauvages* en français⁵. Cette loi rassemble de nombreuses législations adoptées par le Haut ou le Bas-Canada, le Canada-Est, Ouest ou Uni depuis environ 1814, où les Premières Nations « commencent à être considérées comme des obstacles à la colonisation euro-canadienne et au progrès »⁶. Ainsi, si la *Loi sur les Indiens* annonce la compétence fédérale exclusive, plusieurs éléments, dont la mise en réserve⁷, ont été décrétés par les autorités provinciales.

Les Premières Nations sont les Indiens inscrits au *Registre des Indiens*, suivant les critères de la Loi. En pratique, le Canada reconnaît aussi qu'il y a des « Indiens non inscrits », soit des individus qui s'identifient comme étant descendants des Premières Nations, mais qui ne figurent pas au registre et ne disposent d'aucun statut particulier à l'égard de la Loi. De même, les Métis sont définis comme étant des individus issus d'une communauté historique dont le territoire, les traditions et la langue témoignent d'une ascendance mixte européenne et autochtone. Comme les « Indiens non inscrits », ils ne figurent pas au registre et ne disposent d'aucun statut particulier. Quant aux Inuit, ils peuplent différentes aires géographiques nordiques intégrées au Canada à partir de 1912. Ils ne sont pas régis par la *Loi sur les Indiens* et, comme les Métis, ne comptent donc pas parmi les Premières Nations. Or, ils ont négocié différents accords avec le gouvernement fédéral qui définissent leur statut.

Notes sur la langue française : les gentils et l'autodésignation

Le Québec compte onze Nations autochtones en plus des individus membres des Nations hors Québec. Toutes ont été désignées de plusieurs manières à travers les époques depuis l'arrivée des premiers habitants de souche européenne. Encore, chacune pouvait se nommer de plusieurs façons, selon l'aire géographique, la proximité avec une autre Nation ou les hostilités qui pouvaient exister entre divers groupes. Ainsi, il est arrivé que le nom officiellement reconnu par la langue française ou anglaise porte une connotation péjorative pour la Nation désignée. Il est aussi arrivé que des groupes soient assimilés à des Nations dans lesquelles ils ne se reconnaissent pas ou ne se reconnaissent plus. Encore une fois, l'équivalent québécois est l'abandon de l'expression « Canadien » au profit d'un gentilé qui apparaissait plus représentatif de l'unité nationale.

Évidemment, certaines transitions sont plus harmonieuses que d'autres. C'est le cas des Inuit – litt. Humains, Peuple – pour qui le gentilé « esquimau » – litt. *mangeurs de viande crue* – est devenu un archaïsme. Cela dit, l'Office québécois de la langue française (OQLF) résiste encore à intégrer des éléments de grammaire étrangère à

ses règles d'usage. Pourtant, l'organisme avait dans un premier temps suivi les recommandations de la Nation en proposant l'accord Inuk pour le singulier et Inuit pour le pluriel, sans distinction de genre entre le féminin et le masculin. En effet, les langues autochtones au Québec distinguent généralement deux genres, animé ou inanimé, plutôt que les genres féminin et masculin. Comme toutes les espèces animales sont animées, l'humain inclus, il n'y a pas lieu de les accorder en genre. Pourtant, l'OQLF « recommande officiellement (depuis 1979) que le pluriel des noms qui désignent les membres d'un peuple amérindien se forme suivant les règles du français »⁸, et ce, sans avoir consulté les Inuit. « Le féminin fait également l'objet d'une recommandation officielle »⁹.

Cette position offense certaines Nations ou certains individus qui ne se sentent pas représentés par les termes ou leur forme officielle. C'est le cas des Inuit, et c'est aussi le cas des Atikamekw, des Mi'gmaqs, des Kanien'kehá:ka, des W8banaki et, plus récemment, des Wolastoqiyik. Les premiers ont opté pour le rejet de l'expression Tête-de-boule¹⁰ au profit d'Atikamekw, invariable en genre et en nombre, alors que l'OQLF préfère la graphie *attikamek*, qui s'accorde en genre et en nombre, mais qui n'a phonologiquement aucun sens en atikamekw nehiromowin – la langue atikamekw. Les Mi'gmaqs – litt. *alliés*, prononcé [migma:] – acceptent la forme variable¹¹, mais rejettent la graphie *mícmac*, encore une fois pour des raisons phonologiques. Les W8banakiak – Peuple du Levant, [wōban:akiak]; singulier W8banaki – semblent tolérer la forme *Abénakis*, variable, mais rejettent souvent *Abénaquis*.

Les Kanien'kehá:ka – Peuple du silex, prononcé [ganyen:gèha:ga] – rejettent de plus en plus fermement l'appellation *Mohawk* – litt. *cannibale*. L'archaïsme *agnier* est relativement disparu, mais serait par ailleurs probablement un diminutif de Kanien'kehá:ka. Ils sont membres de la confédération Haudenosaunee, anciennement appelés Iroquois¹², qui rallie six Nations et a été fondée il y a près de 900 ans.

Quant aux Wolastoqiyik – Peuple de la belle rivière, singulier de de Wolastoq –, il m'apparaît que le rejet du terme *Malécite* s'inscrit dans un effort de revendication identitaire. En effet, les Wolastoqiyik forment la dernière Nation reconnue au Québec, en 1989, et ont la plus petite réserve au pays¹³. Chez les Innus aussi – Humains, anciennement *Montagnais* – la transition s'était faite dans une période de négociations et de revendication, au cours des années 1980. Ils acceptent l'accord suivant l'usage en français. Or, comme il existe deux dialectes de l'innu aimun, la langue innue, les communautés parlant le dialecte « en l » revendiquent de plus en plus l'usage du terme Ilnu. D'ailleurs, Ilnu est le seul terme utilisé à Mashteuiatsh.

Les The Nations



Pour accéder à la carte en ligne, balayez le code QR à l'aide de l'application sur votre téléphone intelligent.

60°0'0"N

55°0'0"N

50°0'0"N



Baie d'Hudson
Hudson Bay

Baie James
James Bay

Les The Nations

**FAMILLE LINGUISTIQUE
LINGUISTIC FAMILY**

**ALGONQUIENNE
ALGONQUIAN**

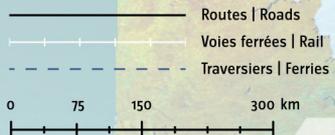
- Abénakis | Abenakis
- Algonquins
- Atikamekw
- Cris | Crees
- Innus
- Malécites | Maliseet
- Micmacs
- Naskapis

**IROQUIENNE
IROQUOIAN**

- Hurons-Wendat
- Mohawks

**ESKIMO-ALEOUTE
ESKIMO-ALEUT**

- Inuits | Inuit



aadnc-aandc.gc.ca/nations

Les Anicinabek – hommes purs ou de la forêt, singulier de Anicinabe – semblent généralement accepter ou tolérer le terme *Algonquin*, mais chacune des communautés utilise sa propre graphie suivant la prononciation locale – anishnabe(k), anishinabe(g), anicinape(k), etc. Les Cris utilisent de plus en plus les mots *eeyou* et *eenou* – humains, dans le dialecte de la côte de la baie James et de l'intérieur des terres, respectivement. Les Hurons-Wendats utilisent encore officiellement la forme composée, d'origine française et wendat. Certains Wendats litt. habitants de l'île – rejettent le mot huron, qui pourrait disparaître ou subsister encore longtemps, suivant la volonté interne. Enfin, les Naskapis – Peuple non civilisé, en innu aimun – ont déjà préféré le terme Nenenot – vrais humains, Peuple –, mais ont joint l'Accord de la Baie James et du Nord québécois sous le nom de Naskapis¹⁴.

En somme, l'usage et la norme ne concordent pas toujours. Pareillement, il arrive souvent que les membres d'une même Nation n'utilisent pas un terme unique pour se désigner. C'est notamment le cas chez les Anicinabek, les Eeyou – Eenou et les Innus – Ilnus. À l'intérieur des communautés, le terme Indien est encore utilisé, surtout par les aînés. Le plus souvent, il sert à parler des rapports entre les Autochtones et les Allochtones, et souvent autour des joutes politiques, législatives ou sociales. D'une part, il est essentiel de reconnaître le droit des Autochtones à l'autodésignation et à l'autodétermination. En ce sens, la norme devrait se coller le plus possible sur l'usage recommandé par les Nations. D'autre part, respectant ce droit, il n'appartient pas aux Allochtones de forcer une prise de position par ces Nations, et il faut accepter que l'usage évolue et change avec le temps.

NOTES

- 1 Commission de vérité et réconciliation du Canada, « Appels à l'action », Winnipeg, 2015.
- 2 Sylvie Vincent et Bernard Arcand, *L'image de l'Amérindien dans les manuels scolaires du Québec*, Chicoutimi, J.-M. Tremblay, 2012. Voir les travaux d'Helga Borries-Sawala pour l'étude des manuels les plus récents.
- 3 Organisation nationale de la santé autochtone et Information Center on Aboriginal Health, « Glossaire des termes », 2005. Affaires indiennes et du Nord Canada, « Terminologie autochtone », Direction générale des communications, 2002.
- 4 Canada, « Loi sur les Indiens », *L.R.C.*, ch. I-5, 1985.
- 5 Il semble que cette loi ait toujours été nommée *Indian Act* en anglais et officieusement *Loi sur les Indiens* en français. Ce serait en 1927 que la transition officielle ce serait faite en français. « Loi des Indiens », *S.R.C.*, ch. 98, 1927.
- 6 Université du Québec à Trois-Rivières, « Chronologie historique des nations autochtones du Québec de 1745 à nos jours », *AKI - Sociétés et territoires autochtones*, 2003.
- 7 Gérard L. Fortin et Jacques Frenette, « L'acte de 1851 et la création de nouvelles réserves indiennes au Bas-Canada en 1853 », *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 19 / 1, 1989, p. 31-37.
- 8 Office québécois de la langue française, <http://gdt.oqlf.gouv.qc.ca>, 2011.
- 9 *Idem*. Du reste, les gentilés prennent une majuscule initiale à la forme nominale. Ses deux éléments prennent la majuscule si le nom est composé. Les adjectifs s'écrivent en minuscules. Ces règles du français sont reconnues par toutes les Nations..
- 10 L'OQLF explique que le « tête-de-boule » est un poisson blanc et serait la translittération du mot « atikamekw », qui désigne pourtant le corégone.
- 11 Gespe'gewa'gi Mi'gmawei Mawiomi, *Nta'tugwaqanminen: notre histoire*, Ottawa, Halifax, Les Presses de l'Université d'Ottawa, Fernwood Publishing, 2018, p. 8.
- 12 Les termes « iroquoien » et « algonquien » désignent des familles linguistiques et non des familles culturelles. S'il est vrai que plusieurs Nations « iroquoiennes » ou « algonquiennes » partageaient des langues et des traditions semblables, les parentés culturelles sont parfois plus grandes entre deux groupes voisins appartenant à des familles linguistiques distinctes qu'entre deux Nations d'une même famille de langue.
- 13 Coco Calderhead et Juan-Luis Klein, « L'identité et le territoire dans la reconstruction communautaire des Malécites de Viger », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 56 / 159, 2012, p. 583-598.
- 14 Toby Morantz, *Relations on Ungava Bay*, 2016, p. 20.